



مؤسسة النهوض بالأعمال الاجتماعية لفائدة العاملين بوزارة الفلاحة والصيد البحري - قطاع الفلاحة -

La Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Département de l'Agriculture -

Convention avec la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA)

La FOS-Agri signe une nouvelle convention d'assurance Automobile avec la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA).

Ce partenariat vient renforcer et enrichir l'offre d'assurance proposée aux adhérents, en leur faisant bénéficier de conditions avantageuses et de bénéfices exclusifs sur plusieurs produits d'assurance, à savoir :

- Multirisque Automobile
- Individuelle Accidents
- Multirisque Habitation
- Assistance gratuite, incluant l'attestation d'assurance voyage valable pour l'année en cours
- Ristourne de la mutualité, selon les conditions en vigueur

Pour plus d'informations, veuillez consulter le détail de l'offre dédiée aux adhérents de la FOS-Agri, ainsi que les contacts et coordonnées des services régionaux de la MAMDA, disponibles ci-après.



461, شارع الحسن الثاني أكدال - الرباط - ص ب 562

461, Avenue Hassan II Agdal-Rabat - B.P: 562

www.fos-agri.ma

E-mail : fos-agri@fos-agri.ma Tél : 05 37 66 55 40 Fax : 05 37 69 84 31





CONVENTION D'ASSURANCE AUTO

FOS-Agri  **MAMDA**

Un partenariat au service de votre sécurité,
avec des avantages dédiés.



Plus d'information: MAMDAM3AK: ☎+212666151515
📸 @mamda.official ☎ 3113 🌐 www.mamda-mcma.ma

FOS - Agri



Tel
0537665540



Website
<https://fos-agri.ma/>



Bénéficiaires

- ✓ Adhérents FOS-Agri actifs + conjoint
- ✓ Adhérents FOS-Agri retraités + conjoint

i La convention porte sur les nouvelles souscriptions.

Documents requis

- ✓ Carte d'adhésion à la FOS-Agri
- ✓ Copie acte de mariage (pour conjoints)

Les produits d'assurance

Les produits d'assurance proposés dans la présente convention sont :

- ✓ La Multirisque Automobile
Une couverture complète pour votre véhicule, votre responsabilité civile et les passagers.
- ✓ L'individuelle accident
Accidents de la vie professionnelle et privée.
- ✓ La Multirisque habitation
Assure votre habitation, son contenu, votre responsabilité et le personnel de maison



AVANTAGES EXCLUSIFS

- **Tarification avantageuse ;**
- Paiement échelonné sans frais additionnels ;
- **Gratuité** de l'assistance avec l'attestation **d'assurance voyage pour l'année en cours ;**
- Possibilité de **bénéficier de la ristourne** de mutualité après **trois années d'ancienneté ;**
- Bénéfice de **la qualité de sociétaire ;**
- Large réseau de bureaux directs





FOS-Agri



التعاضدية الفلاحية
mamda

ASSURANCE MULTIRISQUE AUTOMOBILE

LES AVANTAGES TARIFAIRES EXCLUSIFS POUR NOS ADHÉRENTS

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

TAUX DE COTISATION

FRANCHISES

DEFENSE ET RECOURS

Offerte

Néant

VOL

0,50‰ de la valeur
vénale déclarée

5%

VOL DES OPTIQUES ET RETROVISEURS

5,00% de la valeur des optiques et
rétroviseurs avec des paliers de
5 000.00, 10 000.00 et 20 000.00 dhs

INCENDIE

0,30‰ de la valeur vénale déclarée

Néant

BRIS DE GLACES

1.50 % de la valeur des glaces

Néant

BRIS D'OPTIQUES ET RÉTROVISEURS

6,00% de la valeur des optiques et
rétroviseurs avec des paliers de
5 000.00, 10 000.00 et 20 000.00dhs

BRIS DE TOIT PANORAMIQUE

1,20% de la valeur du toit panoramique
avec des paliers de 5 000.00, 10 000.00
et 20 000 dhs

INONDATION

0,10 % de la valeur vénale déclarée

VANDALISME

0,20 % de la valeur vénale déclarée

RACHAT DE VETUSTE

0,15% de la valeur vénale déclarée avec
minimum 200 Dhs





ASSURANCE MULTIRISQUE AUTOMOBILE

LES AVANTAGES TARIFAIRES EXCLUSIFS POUR NOS ADHÉRENTS

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

TAUX DE COTISATION

FRANCHISES

TIERCE Seuls les véhicules dont l'âge ne dépasse pas 10 ans peuvent en bénéficier	0,35 % de la valeur vénale déclarée 0,30 % de la valeur vénale déclarée 0,25 % de la valeur vénale déclarée 0,20 % de la valeur vénale déclarée 0,15 % de la valeur vénale déclarée	3% des dommages avec min de 1 000dhs 5% des dommages avec min de 1.500dhs 10% des dommages avec min de 2.500dhs 15% des dommages avec min de 3.000dhs 20% des dommages avec min de 3.500dhs
---	---	---

ASSURANCE DOMMAGES COLLISION

Seuls les véhicules dont l'âge ne dépasse pas 15 ans peuvent en bénéficier

Capital Cotisations

10 000	240
15 000	340
20 000	440
30 000	480
40 000	530
50 000	680
100 000	1 540

5% sur le montant de la réparation (min 500dhs / max 1000dhs)

ASSURANCE PERSONNES TRANSPORTÉES

Option	Décès	Incapacité (100 %)	Frais médicaux	Cotisations
1	10 000	10 000	1000	50,00
2	20 000	20 000	2000	90,00
3	30 000	30 000	3000	120,00
4	40 000	40 000	4000	150,00
5	50 000	50 000	5000	200,00
6	75 000	75 000	7500	250,00

LES AVANTAGES TARIFAIRES EXCLUSIFS POUR NOS ADHÉRENTS

EXEMPLE DE TARIFICATION MULTIRISQUE HABITATION

Option	valeur du bâtiment	Valeur du contenu	Cotisation TTC
A	200 000	50 000	250
E	600 000	150 000	540
M	1 500 000	375 000	1 425
U	3 000 000	750 000	2 850



TARIF INDIVIDUELLE ACCIDENT

Option	Décès	IPP	FMP	FMP
A	50 000	50 000	500	155
B	75 000	75 000	750	221
C	100 000	100 000	1000	285
D	150 000	150 000	1500	416

